



GRAND PRIX DE REIMS

Samedi 21 & Dimanche 22 Avril 2018

Règlement de l'épreuve

Article 1- **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour
Épreuve ouverte aux joueurs amateurs licenciés à la FFGOLF à jour du **Droit de Jeu Fédéral de 35 €** et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.
Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGOLF avant le vendredi 6 avril 2018 à 18 heures

Article 2 - **Déroulement de l'épreuve** :

- Parcours d'entraînement Vendredi 20 Avril 2018
- 1^{er} Tour 18 trous Samedi 21 Avril 2018
- 2nd Tour 18 trous Dimanche 22 Avril 2018

Article 3 - **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :

Une série Dames :	index inférieur à 11,5	Départs marques bleues
Une série Messieurs :	index inférieur à 8,5	Départs marques blanches

La sélection des joueurs, limitée à 120 personnes, sera faite conformément au cahier des charges des Grand-Prix publié dans le vadémécum 2018 de la FFGOLF. Le Golf de Reims publiera le 13 Avril sur son site (www.golf-de-reims.com) la liste des joueurs retenus et la liste d'attente. La répartition des 12 wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter au club organisateur.

Article 4 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement le vendredi 20 Avril 2018 comprise)

- Adultes 80 €
- Joueurs de 19 à 25 ans (nés de 1993 à 1999) 40 €
- Joueurs de moins de 18 ans (nés en 2000 ou après) 30 €

Article 5 - **Clôture des engagements** : **Vendredi 6 avril 2018 à 18 heures**

Article 6 - **Les inscriptions** se feront uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement jusqu'au vendredi 6 avril 2018 à 18 heures et seront adressés à :

Golf de Reims
Rue le Château des Dames de France - 51390 Gueux
Téléphone : 03.26.05.46.10 - Email : contact@golfdereims.com
Site : www.golf-de-reims.com

Article 7 - **Départage** : Play-Off en mort subite pour la première place Messieurs ou Dames. Tout litige ou manquement au règlement sera tranché par le Comité de l'épreuve avant la remise des prix. Pour les autres places, le départage sera fait sur le dernier tour, puis sur les 9 derniers trous, puis 6, 3 et enfin au trou par trou en remontant.
Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 8 - **Remise des prix suivie d'un cocktail** : Dimanche 22 Avril 2018, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Article 9 - **Comité de l'épreuve** : Celui-ci sera constitué d'un représentant de l'AS du Golf de Reims, d'un représentant du corps arbitral, d'un représentant de la Ligue Grand Est et de la directrice du Golf de Reims.

Ce règlement complète le cahier des charges des Grands Prix « Vade-mecum » de la FFGOLF.